

SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

AU PROFIT DE VOTRE FERME



Comment planifier son transfert 30 ans –
25 ans – 15 ans - 10 ans – 5 ans – à l'avance?

Pierre Desrosiers, directeur
Réseau Agriconseils Montérégie
Le 6 décembre 2018

■ ■ ■ PARTENARIAT
■ ■ ■ CANADIEN pour
■ ■ ■ l'AGRICULTURE
Canadæ Québec ■ ■ ■

Objectif de la présentation

*Vous fournir une liste des tâches à effectuer et
des impacts positifs de cette planification
plusieurs décennies à l'avance afin d'assurer
la continuité de l'entreprise*

Plan de la présentation

- À quoi cela sert-il de planifier?
- Comment utiliser le tableau?
- Exemples pratiques
- Conclusion

À quoi cela sert-il de planifier?

- Permet de gagner du temps et de l'argent
- Réduit les risques
- Améliore la communication avec la famille
- Sécurise les employés et les financiers
- Permet de s'assurer que l'entreprise s'adaptera aux changements auxquels elle doit faire face
- Favorise des occasions de partenariat, d'alliance et d'investissement dans l'entreprise

Comment utiliser le tableau?

- Secteurs : réfère aux différents domaines de l'entreprise (humain, technico-économique, gestion, fiscal et financier)
- Tâches : décrit les principales actions à effectuer dans le temps
- Période optimale : période considérée comme optimale pour effectuer les tâches
 - Continu : réfère à des tâches qui sont récurrentes dans la période 30 ans -5 ans
 - 30 ans–25 ans : réfère à des tâches qui devront se réaliser 30 ans à 25 ans avant le transfert
 - 15 ans : réfère à des tâches qui devront se réaliser 15 ans avant le transfert
 - 10 ans : réfère à des tâches qui devront se réaliser 10 ans avant le transfert
 - 5 ans : réfère à des tâches qui devront se réaliser 5 ans avant le transfert

Tableau des tâches

Secteur	Tâches	Période optimale avant le transfert				
		Continu	30-25 ans	15 ans	10 ans	5 ans
H	Planification des objectifs	X				
FIN	Établir le budget prévisionnel	X				
G	Établir le plan d'affaires de l'entreprise		X	X		X
FIN	Établir le plan d'investissements hors ferme		X	X		X
G	Évaluation des besoins d'assurances personnelles (vie & invalidité)		X	X		X
H et G	Transfert des savoirs			X	X	X
H et G	Transfert des pouvoirs				X	X
H et G	Implication des jeunes adolescents dans l'entreprise				X	X
H et G	Établir les besoins de formation de la relève				X	X
FIS et FIN	Transfert des avoirs					X
H et FIN	Discuter de la notion d'équité					X

Planification des objectifs personnels et professionnels

Réfère à des tâches récurrentes dans la période 30-5 ans

- Quels sont mes rêves?
- Objectifs personnels : quels sont les buts que je poursuis concernant ma famille, mes loisirs, ma santé et ma spiritualité?
- Objectifs professionnels : quels sont les buts que je poursuis concernant mon entreprise, mes associés, ma formation, mes associations professionnelles?
- Chacun fixe ses objectifs et les échange avec les autres membres de la famille

Il faut réviser les objectifs régulièrement afin de s'assurer qu'ils respectent les besoins personnels et l'évolution de l'entreprise

Établir un budget prévisionnel

Réfère à des tâches récurrentes dans la période 30-5 ans

- C'est un outil de gestion indispensable
- Permet de comparer ce qui a été prévu avec ce qui se passe (comptabilité) et de prévoir l'avenir
- Regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes pour une période donnée
- Permet de suivre et de contrôler les coûts d'un projet et des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs

Établir le plan d'affaires de l'entreprise

Cette tâche doit débuter 30 ans avant le transfert avec
révision à 15 ans et 5 ans

C'est une activité cruciale pour l'entreprise

- Permet de formuler la vision et la mission par écrit
- Permet de préciser les objectifs et les lignes directrices dès le début de la vie de l'entreprise
- Élaborer les stratégies et les échéanciers
- Prévoir les problèmes et les pièges pour mieux les éviter
- Doit être révisé pour s'adapter aux nouveaux projets et à l'évolution de l'environnement économique

Établir le plan d'investissement hors ferme

Cette tâche doit débuter 30 ans avant le transfert avec révision
à 15 ans et 5 ans

- Primordiale pour la pérennité de l'entreprise
- En relation avec la planification financière personnelle de la retraite à long terme avec un expert
- À prévoir absolument dès l'élaboration des budgets prévisionnels du début d'existence de l'entreprise
- Il faut réviser le niveau de risque des placements à l'approche de la retraite
- Bien connaître votre coût de vie actuel pour le concilier avec les sources de revenu à la retraite

Évaluation des besoins d'assurances personnelles (vie et invalidité)

Cette tâche doit débuter 30 ans avant le transfert avec révision à 15 ans et 5 ans

- L'*assurance vie* peut être achetée sur la vie des cédants et/ou de la relève
- Peut servir à accroître les biens non agricoles à distribuer aux enfants hors de la ferme
- L'*assurance invalidité* vous permet de faire face à vos obligations financières même si vous devez cesser de travailler à la suite d'un accident ou d'une maladie
- À réviser périodiquement au fur et à mesure que l'avoir propre et la valeur des biens évoluent

Transférer les savoirs

Cette tâche doit débuter 15 ans avant le transfert

1^{re} étape du processus de transfert du patrimoine

- Le savoir est l'un des actifs les plus stratégiques de l'entreprise
- Débute dès le jeune âge de la relève en lui permettant de se familiariser avec la réalité du métier par de petits travaux à la ferme
- Peut être acquis à la ferme, à l'école et sur le marché du travail
- Demande une grande capacité d'adaptation de la part de la relève
- Les cédants ont un rôle très important à jouer dans la transmission des savoirs

Transférer les pouvoirs

Cette tâche doit débuter 10 ans avant le transfert

2^e étape du processus de transfert du patrimoine et

Les cédants ont un rôle crucial au cours de cette étape

- Pour que la relève puisse construire sa perception du métier
- Pour que la relève solidifie les expériences et les connaissances acquises
- Pour le choix de leur relève parmi les candidats intéressés
- Pour permettre une période de cogestion influente
- Pour établir votre plan de retrait

Implication des jeunes adultes dans l'entreprise

Cette tâche doit débuter 10 ans avant le transfert

- Commencer à discuter avec eux de leurs intérêts
- Permet d'apprécier les aspects de la ferme qui satisfont ou non leurs parents -> niveau de passion
- Permet d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de production et de gestion
- Permet de mettre en place un processus d'implication par étape et par niveau de responsabilités
- Discuter de la formation et de l'acquisition de l'expérience à l'extérieur de la ferme familiale

Établir les besoins de formation de la relève

Cette tâche doit débuter 10 ans avant le transfert

- Établir les besoins de formation avec la relève
- Convenir d'un plan de formation systématique
 - Formation académique
 - Acquisition d'expérience à l'extérieur de la ferme
 - Mentor
- Convenir d'un plan de formation continue et de perfectionnement

Transférer les avoirs

Cette tâche doit débuter 5 ans avant le transfert

Dernière étape du processus de transfert du patrimoine

- Établir les grandes lignes du processus de transfert des avoirs
- Consultation auprès d'experts (comptables et fiscalistes) pour faire l'inventaire des possibilités offertes
- Comprendre l'implication du choix retenu par le cédant et la relève sur le plan de la rentabilité de l'entreprise et sur le plan des relations familiales
- La signature des actes légaux officialise le début de la carrière de la relève et de la retraite des cédants

Discuter de la notion d'équité

Cette tâche doit débuter 5 ans avant le transfert

- Parce que c'est un enjeu majeur lors du transfert
- Pour permettre la pérennité de la ferme
- Permet, avant les discussions, d'évaluer le climat familial : quel est le niveau de communication?
- Permet d'entamer des discussions avec les autres membres de la famille hors de la ferme
- Permet d'établir une manière de partager tous les biens des cédants dans le temps
- Permet d'établir des stratégies pour favoriser l'équité

Conclusion

La pérennité de l'entreprise doit être la principale préoccupation des cédants et de la relève!

Alors...

Pourquoi ne pas commencer, dès l'établissement, la planification de la transmission de votre entreprise?

Merci de votre attention!

Pour plus de renseignements :

1 866 680-1858

www.agriconseils.qc.ca | www.facebook.com/agriconseils

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada Québec 